



## ETUDE DU SOIR

Les externes et demi-pensionnaires ont la possibilité de rester à l'étude du soir le lundi, mardi et jeudi de 16h50 à 18h50 et le vendredi de 16h50 à 17h50.

Afin de préserver un climat de travail à cette étude, les élèves ont la possibilité de quitter la salle uniquement à 17h30, à 17h50, à 18h30 ou à 18h50.

Il est également rappelé que l'étude du soir est un service rendu à l'élève et à sa famille, et qu'en cas de non respect du règlement une exclusion peut être prononcée. L'étude du soir n'est pas une garderie.

Afin d'inscrire votre enfant à cette étude, je vous remercie de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et de le faire parvenir au Bureau de la Vie scolaire.

- Remarques :
- L'étude du soir débute la semaine suivante de la rentrée. Toutefois, un accueil est organisé pour les élèves la première semaine.
  - Les études fonctionnent toute l'année, y compris la veille des vacances.
  - Toute absence doit être signalée à l'AVANCE à la Vie Scolaire (demande exceptionnelle via Ecole Directe ou mail au Bureau de vie scolaire).
  - Tarif : 2,25€ par jour de présence

D. PLESSY  
Responsable de la Vie Scolaire



### COUPON D'INSCRIPTION A L'ETUDE DU SOIR

*à retourner à la Vie Scolaire via Ecole Directe ou en imprimant le document*

NOM et Prénom de l'élève : ..... Classe : .....

Régime \* :    - EXTERNE        - DEMI-PENSIONNAIRE

Restera à l'étude le\* :

LUNDI	Sortie à :	17h30	17h50	18H30	18h50
MARDI	Sortie à :	17h30	17h50	18H30	18h50
JEUDI	Sortie à :	17h30	17h50	18H30	18h50
VENDREDI	Sortie à :	17h30	17h50		

Fait à ....., le.....

Signature du Responsable Légal :

\* entourer les options choisies (un seul horaire par jour)